



L'ACCOUCHEMENT APRÈS UNE CÉSARIENNE

FICHE D'INFORMATION

Cette fiche rédigée par le Collège Royal des Gynécologues Obstétriciens de Langue Française de Belgique (CRGOLFB) a pour but de vous expliquer l'examen proposé par votre obstétricien ou sage-femme.
Cette fiche est un complément des informations orales que vous avez reçues lors de votre consultation.
Si cette feuille d'information ne répond pas à toutes vos questions, n'hésitez pas à demander des explications supplémentaires à votre obstétricien ou sage-femme.



J'ai déjà eu une césarienne...

Avoir eu une césarienne n'est pas une indication en soi d'avoir d'emblée une césarienne pour l'accouchement suivant. L'accouchement par voie naturelle peut être raisonnablement envisagé si un certain nombre de conditions sont respectées.

Dans le cas contraire, une césarienne programmée vous sera proposée.

Les conditions favorables pour un accouchement par voie naturelle après une césarienne sont :

- Pas de contre-indication à l'accouchement par voie naturelle
- Une mise en travail spontanée plutôt qu'un déclenchement
- Le fait d'avoir déjà accouché par voie basse
- Votre motivation à envisager l'accouchement par voie naturelle

Le choix du mode d'accouchement est déterminé par vous et l'équipe qui vous prendra en charge tout au long de votre grossesse et lors de la naissance. Le vécu de votre accouchement précédent ayant mené à une césarienne est également important : n'hésitez pas à le partager avec votre obstétricien.

Avantages et inconvénients d'accoucher par voie naturelle après une césarienne

Avantages

- La tentative d'accouchement par voie naturelle après césarienne réussit plus de 3 fois sur 4.
- Cela évite la constitution d'une seconde cicatrice sur l'utérus pouvant être source de problèmes pour les grossesses ultérieures.
- Les suites de l'accouchement sont généralement plus simples avec une durée de séjour en maternité plus courte.
- Les nouveau-nés qui naissent par voie naturelle présentent habituellement une meilleure adaptation postnatale. A long terme ces enfants semblent présenter moins de problèmes d'asthme et d'allergies.

Inconvénients

- Les risques principaux de l'accouchement par voie naturelle après césarienne sont l'échec d'un accouchement par voie basse et la réalisation d'une césarienne en cours de travail qui présente un taux de complications (infection et hémorragie) supérieur à celui d'une césarienne programmée.
- L'existence d'une cicatrice sur votre utérus expose à un risque de rupture de la cicatrice utérine. La rupture

utérine est rare (2 à 8 cas pour 1000) mais peut entraîner une hémorragie maternelle, fait courir le risque d'une hystérectomie (ablation de l'utérus) et beaucoup plus rarement un risque vital pour le bébé (1 accident pour 1 000 tentatives d'accouchement par voie naturelle).

Avantages et inconvénients d'une césarienne programmée après une césarienne

Avantages

- La réalisation d'une césarienne programmée diminue le risque lié à la réalisation d'une césarienne en cours de travail et élimine presque totalement le risque de rupture utérine.

Inconvénients

- En revanche, elle provoque une seconde cicatrice utérine. Ceci entraîne une augmentation du risque d'anomalies d'insertion du placenta lors d'une grossesse ultérieure et majore les difficultés opératoires lors de la césarienne suivante. Ces risques sont d'autant plus importants que le nombre de cicatrices sur l'utérus est élevé.
- Le risque de complications (infection, transfusion sanguine, phlébite, hystérectomie...) est plus élevé lors d'un accouchement par césarienne que par voie naturelle. Ces complications peu fréquentes se retrouvent pour toutes les césariennes.
- Les femmes ayant accouché par césarienne ont plus fréquemment des problèmes de douleurs pelviennes, de fertilité ou de saignements anormaux au cours de leur vie. Ceci augmente avec le nombre de césariennes.
- Pour l'enfant, l'adaptation postnatale peut être moins bonne en raison d'un retard de résorption du liquide pulmonaire.

Comment va se dérouler l'accouchement si je choisis l'accouchement par voie naturelle ?

L'accouchement devra se dérouler impérativement en milieu hospitalier.

Le travail sera surveillé attentivement :

- évaluation régulière de la dilatation du col,
- progression harmonieuse du travail et bonne tolérance des contractions utérines par le bébé.

Vous pourrez bouger, utiliser le bain.

Le recours à une analgésie péridurale est tout à fait possible et même souhaitable.

Comme pour tout accouchement, en cas d'anomalie survenant pendant le travail, une césarienne peut être nécessaire.

L'accouchement doit idéalement se mettre en route spontanément mais Il est possible d'induire le travail en cas d'indication médicale .

Si vous avez déjà eu plusieurs césariennes ?

Une césarienne programmée est le plus souvent proposée du fait de la majoration de tous les risques déjà cités.

Toutefois, si vous avez eu 2 césariennes, et que vous souhaitez accoucher par voie basse, parlez-en à votre obstétricien.

Remarques du médecin

.....

.....

.....

.....